

Conditions de Vente

1/ Réservation et Paiement :

- ✚ La réservation sera effective après réception du contrat de réservation dûment complété et d'un acompte

Conditions de Paiement

- ✚ Un 1^{er} acompte de 30 % du montant du devis initial devra être versé au plus tard à la date butoir de votre option pour confirmer définitivement votre séjour,
 - ✚ Un 2^{ème} acompte de 30 % du montant du devis initial sera versé à 30 jours de l'arrivée du groupe,
 - ✚ Si votre réservation intervient dans le mois précédant votre arrivée, le montant demandé est de 60 % du montant du devis,
 - ✚ Le solde de votre séjour sera réglé sur place ou immédiatement à réception de la facture,
 - ✚ Tout séjour commencé, sera dû dans son intégralité.
- ✚ chèque à l'ordre du CRNG ou virement bancaire sur le compte Société Générale de Granville 30003-00960-00037261498-54

Diminution des effectifs

- ✚ Le Centre Régional de Nautisme se réserve le droit de facturer à 50% les prestations non effectuées, non annulées avant la venue du groupe.

2/ Annulation du fait du client :

- ✚ En cas de désistement, les sommes versées sont conservées et la possibilité de reporter le séjour dans la même année est proposée au client.
- ✚ Annulation de plus de 30 jours avant la venue du groupe, le premier tiers reste acquis, moins de 30 jours, 50 % du deuxième versement sont dus.

3/ Annulation du fait du Centre Régional de Nautisme :

- ✚ En cas de force majeure dûment constatée, la responsabilité du Centre Régional de Nautisme ne serait en aucun cas engagée, les sommes versées seraient restituées au client.

4/ Assurance et Agrément :

- ✚ Le Centre Régional de Nautisme de Granville est titulaire d'un contrat d'Assurance couvrant la Responsabilité Civile Associations-Collectivités.
- ✚ Le Centre Régional de Nautisme de Granville bénéficie
 - ❖ D'un agrément Jeunesse et Sports : S 50 11 81
 - ❖ D'un agrément Inspection académique de la Manche : 50 04 01
 - ❖ D'une autorisation de poursuite d'exploitation du 23/03/2006 (contrôle de sécurité)